



Consultation d'informations personnelles par l'employeur

Par **Kyliam**, le **22/02/2014** à **11:11**

Bonjour à tous,

Je travaille dans un des centres d'appels d'une société de téléphonie mobile.
J'ai un abonnement de téléphone mobile "personnel" au sein de cette société.

J'ai constaté récemment que ma Responsable des Ressources Humaines a consulté ma fiche abonné personnel contenant de multiples informations. Et cela sans m'en avertir.
J'ai demandé un entretien avec mon Directeur et la RRH, et ce dernier m'a fait parvenir par mail un compte rendu plus que tronqué de cet entretien.

Il affirme que la RRH n'a fait qu'aller sur la page principale de ma fiche qui contient certaines informations(nom, prénom, adresse), pas toutes, déjà connues de la RRH. Et sur la page permettant, de constater qui est allé sur ma fiche abonné. Il sous entend donc qu'elle n'aurait pas accéder à mes factures contenant toutes mes correspondances.

Il m'indique aussi que si je le souhaite, demander un contrôle auprès du responsable technique de nos outils afin d'attester des actions entreprises à savoir la consultation de la page d'accueil de ma fiche et l'accès à l'historique des personnes ayant consulté ma fiche.

Est ce que La Loi Informatique et Libertés de 1978 réprime le fait d'accéder, sans l'autorisation de l'intéressé, à ces données personnelles et/ou également la "potentialité" d'avoir pu récupérer certaines informations (fact. détaillés) ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **22/02/2014** à **15:45**

Pas plus ni moins que la semaine dernière.